

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020 à 19 H

Date de la convocation : le 23 Mai 2020

Présents : Jean-Michel DOLPHIN, Christine MOREL , Joël MOREL , Véronique BOUTEILLON , Patrice TALARON , Caroline BOGEAT , Paul DOLJANSKY , Marie-Cécile CORSAT , Claude LECLERCQ , Sabrina DUMOULIN , Thibault CICILIEN , Christel ZENNER, Jonathan CASTEL , Carine REBUT.

Absent excusé : Ramon ALFARO avec pouvoir à Joël MOREL.

Secrétaire de séance : Christine MOREL.

Rien à dire sur le dernier Compte Rendu.

Le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les pouvoirs consentis au maire dans la rubrique Divers.

Le dénombrement par l'INSEE d'une population communale de 1036 habitants au 1^{er} janvier 2020, la commune d'Anjou se situe dans la strate de population entre 1000 et 3499 habitants, Conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités Territoriales, relatif au tableau du barème des indemnités maximales des maires et des adjoints. Nous pourrions attribuer un taux de 51,6% pour le maire et 19,8% pour les adjoints. Après en avoir débattu, nous proposons de statuer ainsi.

Le maire **Jean-Michel DOLPHIN** percevra une indemnité de fonction égale à 50 % de l'indice brut 1027 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

La 1^{ere} Adjointe **Christine MOREL** percevra une indemnité de fonction égale à 18 % de l'indice brut 1027 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le 2^{me} Adjoint **Claude LECLERCQ** percevra une indemnité de fonction égale à 16 % de l'indice brut 1027 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

La 3^{me} Adjointe **Véronique BOUTEILLON** percevra une indemnité de fonction égale à 16 % de l'indice brut 1027 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Nous précisons que :

Le Maire et les Adjoints percevront leur indemnité de fonction Mensuellement, et ce, à compter de leur date d'élection à la fonction soit le 23 mai 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués qui représenteront la commune au sein des différents syndicats.

Syndicat Territoire d'Energies Isère. (TE38).

Désigne : **Claude LECLERCQ** Délégué titulaire

Désigne : **Thibault CICILIEN** Délégué suppléant

.....

Il convient compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal de désigner **les délégués au sein de l'association pour l'avenir de la maison de convalescence de ST PRIM.**

Désigne : **Véronique BOUTEILLON** Délégué titulaire

Désigne : **Patrice TALARON** Délégué suppléant

.....

J'invite le conseil municipal à désigner les délégués des commissions municipales et je rappelle que je suis Président de droit de chaque commission.

Commission Médiathèque Municipale et Culture.

Responsable : **Christine MOREL**

Membres : **Carine REBUT, Christel ZENNER, Jonathan CASTEL.**

Commission Budget et finances.

Responsables : **Jean-Michel DOLPHIN, Christine MOREL, Claude LECLERCQ, Véronique BOUTEILLON.**

Membres : **Paul DOLJANSKY, Patrice TALARON, Marie-Cécile CORSAT.**

Commission Patrimoine, Cadre de vie et Bâtiments.

Responsable : **Claude LECLERCQ**

Membres : **Véronique BOUTEILLON, Paul DOLJANSKY, Patrice TALARON, Joël MOREL.**

Commission Communication, lien avec les Associations.

Responsable : **Christine MOREL**

Membres : **Marie-Cécile CORSAT, Sabrina DUMOULIN, Caroline BOGEAT, Thibault CILILIEN.**

Commission : Vie scolaire et Centre social.

Responsable : **Christine MOREL**

Membres : **Sabrina DUMOULIN, Caroline BOGEAT, Véronique BOUTEILLON.**

Membres de droit : Au Fil De Lambre. (AFDL).

Christine MOREL

Carine REBUT

Election des membres du Centre d'action sociales (CAS).

Décision du nombre de membres

Après délibération, nous décidons de fixer à 10 le nombre des membres du CAS.

Il y aura 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres non élus nommés ultérieurement par Arrêté du Maire.

Le Maire restant Président de droit,

Responsable Elue : **Véronique BOUTEILLON**

Marie-Cécile CORSAT

Patrice TALARON

Caroline BOGEAT

Sabrina DUMOULIN

Commission d'Appel d'Offres.

Vu les articles du code des marchés publics

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Désigne : Président de la commission d'appel d'offres : le Maire, **Mr Jean-Michel DOLPHIN.**

Liste : Joël MOREL Patrice TALARON Jonathan CASTEL

Titulaires

Nb votants : 15

Nb blancs ou nuls : 0

Nb suffrages exprimés : 15

Sont élus Titulaires: Joël MOREL Patrice TALARON Jonathan CASTEL

Suppléants

Liste : Christel ZENNER Paul DOLJANSKY Thibault CICILIEN

Nb votants : 15

Nb blancs ou nuls : 0

Nb suffrages exprimés : 15

Sont élus Suppléants: Christel ZENNER Paul DOLJANSKY Thibault CICILIEN

Délégations consenties au Maire

Lecture des 24 délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fin du conseil.